



5 octobre 2016

Bilan de la chasse haute 2016 Ouverture d'une chasse spéciale pour le cerf

(IVS).- Arrivé au terme de la chasse haute 2016, le Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) tire un bilan contrasté. Le prélèvement des cerfs s'avère régionalement insuffisant. Une chasse spéciale sera donc organisée dans certaines régions du canton. Cette décision est prioritairement motivée par l'enjeu sécuritaire du renouvellement des forêts de protection. Il s'agit aussi de diminuer la pression du cerf afin de maintenir l'équilibre entre les différentes espèces et de limiter les dégâts causés aux cultures.

De manière générale, la difficulté à atteindre la totalité des objectifs définis dans le plan de chasse est principalement liée aux températures estivales qui ont prévalu fin septembre.

Le nombre de cerfs tirés s'élève à 1600 (1758 en 2015) alors que la planification 2016 en prévoyait 1800. C'est surtout dans le Haut-Valais que les quotas fixés n'ont pas été atteints. Face à ces résultats contrastés, le chef du SCPF, Peter Scheibler, relève la situation nouvelle qui résulte de la présence désormais permanente de grands prédateurs dans certaines régions du canton. Il est probable qu'en plus de ses prédateurs, le loup interfère également sur la répartition du gibier qui se retrouve dans des endroits inhabituels, parfois peu propices à la chasse. Cette hypothèse sera vérifiée avec les comptages du printemps 2017 et l'analyse fine des résultats de cette chasse.

Le nombre de chamois prélevés se monte à 2600, soit une baisse d'environ 240 bêtes par rapport à 2015. Cette diminution a été constatée dans le Haut-Valais et le Valais central. Dans le Haut-Valais, la diminution est essentiellement liée aux nouvelles modalités de chasse introduites pour la Vallée de Conches. En Valais central, la baisse des tirs s'explique notamment par la création de nouveaux districts francs destinés à préserver le chamois. On ne peut pas non plus exclure une influence du loup, présent dans cette région avant et pendant la chasse.

Les chasseurs ont aussi abattu 522 chevrettes (femelle du chevreuil) contre 309 l'an dernier. Ce résultat confirme la pertinence de la modification de l'Arrêté quinquennal qui autorise le tir d'une deuxième chevrette. Il va contribuer à un meilleur sex-ratio, à une diminution des dégâts aux cultures et du gibier péri.

Pour redresser le bilan mitigé de la chasse au cerf, le canton prévoit d'organiser une chasse spéciale dans les régions où la population de cerfs reste supérieure à la planification retenue. En effet, diminuer la population de cervidés de manière ciblée s'impose pour garantir le rajeunissement des forêts de protection (87% des forêts du canton). Ces animaux sont en effet friands de bourgeons et d'écorces, empêchant le développement de jeunes arbres. Il s'agit d'une mesure prioritaire, sachant que 20 millions de francs sont investis chaque année dans l'entretien de ces forêts de protection souvent vieillissantes qu'il s'agit de rajeunir.



Les modalités de la chasse spéciale, ainsi que les secteurs concernés, seront communiqués par le biais du Bulletin officiel. Les chasseurs domiciliés en Valais qui ont pris leur permis de chasse haute en 2016 pourront s'y inscrire. Parallèlement et comme chaque année, les gardes-chasse professionnels vont procéder à des tirs d'assainissement et de régulation (animaux chétifs et prévention des dégâts). La dernière chasse spéciale a eu lieu en 2013.

Personnes de contact :

Yvon Crettenand, biologiste du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) au 027 606 70 11 ou 079 355 39 15.

Jean-Christophe Clivaz, chef d'arrondissement du Valais central, Service des forêts et du paysage (SFP), au 027 607 10 30 ou 079 436 84 39.

Peter Scheibler, chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) au 027 606 70 05 ou 079 355 39 03